

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 juillet 2010 à 20 heures 30, en Mairie d'Amfreville les Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Francis De Brandt, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Laurent Guérillon et Maurice Levillain.

Absents excusés : Mrs Paul Guérillon et Guillaume Llobet.

Absent non excusé Mr Hubert Paillette

Mr Thierry Beaudou est désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2010.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
ComCom	Alain Lebouc	Projets : Aménagement du camping d'Héricourt Extension de la zone d'activités de Doudeville Participation financière aux activités culturelles
Syndicat d'Eau /Assainissement	Francis De Brandt Alain Lebouc	Courrier au syndicat d'eau concernant le réseau d'eau potable en propriétés privées
SIVOSSE Doudeville	Maurice Levillain	Mr Maurice Levillain est nommé

Décisions Modificatives

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre deux décisions modificatives à savoir :

- 1) Au chapitre 042 opération d'ordre pour modifier l'imputation budgétaire au 681-042 et non au 691-042 concernant l'amortissement de l'étude de recensement des cavités souterraines.
- 2) Décision modificative concernant les travaux de l'éclairage public qui sont à imputer au 238-59 et non 208-59.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique doit être menée pour valider (rendre opposable) le schéma des eaux pluviales dans le cadre de la carte communale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et décide de prendre une décision modificative au budget.

au Chapitre investissement (dépenses) 020-0001 -2500,00 €
au Chapitre investissement (dépenses) 202-0037 + 2500,00€.

Délibérations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre les délibérations suivantes :

- Renouvellement Convention ATESAT qui permet de bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour les voiries de la commune pendant une durée de 2 ans.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention ATESAT qui s'élève à un montant de 53.60 € TTC pour 2 ans.

- Eclairage Public : Le Syndicat Mixte d'Electrification Rurale et de Gaz demande à la Commune d'Amfreville Les Champs de prendre une délibération pour le paiement au comptant des travaux d'Eclairage Public à l'arrêt des cars scolaires (RD27/89) soit un montant pour la commune de 7494.35 € TTC. Un acompte de 60 %, 449661 €, sera versé au Syndicat et le solde versé à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

- Curage Mare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mare de la Ferme de la Mine a dû être curée par anticipation afin de permettre le référencement de cette mare comme réserve défense incendie de la commune.

Le curage de cette mare s'élève à 470.00 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation de 30 à 50 % de ce montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de participer à hauteur de 50 % soit un montant de 235.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que les mares déclarées en réserve incendie font l'objet d'une convention entre les propriétaires et la commune. (Délibération du 11 décembre 2008)

Tarif salle

Contrat de location salle communale :

Monsieur le Maire propose d'ajuster les tarifs « *forfait ménage* » du contrat de location de la salle communale à partir du 1^{er} octobre 2010 :

<u>Ancien tarif</u>		<u>Nouveau tarif à partir du 01/10/2010</u>	
<u>Habitants</u>	<u>Hors commune</u>	<u>Habitants</u>	<u>Hors commune</u>
<i>Vin d'honneur</i>		<i>Vin d'honneur</i>	
50,00 €	75,00 €	50,00 €	75,00 €
		+ forfait ménage : 20,00 €	
<i>La journée</i>		<i>La journée</i>	
105,00 €	170,00 €	115,00 €	180,00 €
		+ forfait ménage : 35,00 €	
<i>Deux jours</i>		<i>Deux jours</i>	
140,00 €	230,00 €	150,00 €	240,00 €
		+ forfait ménage : 35,00 €	
<i>Vaisselle - le couvert</i>		<i>Vaisselle - le couvert</i>	
1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
<i>Vin d'honneur - le verre</i>		<i>Vin d'honneur - le verre</i>	
0,15 €	0,15 €	0,20 €	0,20 €
<i>Arrhes à la réservation</i>		<i>Arrhes à la réservation</i>	
70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
<i>Caution</i>		<i>Caution</i>	
300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajustement de ces tarifs.

Suivi des travaux Hameau de Bosc Mare

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une première réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le mardi 29 juin en Mairie de Berville en Caux pour les travaux de voirie à Bosc Mare. Cinq entreprises ont répondu. Une deuxième réunion aura lieu mardi 6 juillet afin de retenir l'entreprise la moins disante. Le conseil municipal en sera informé.

Questions diverses

Association A3DE:

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de l'Association pour le Développement Durable de Doudeville et ses Environs (A3DE). Les membres de cette association voudraient rencontrer les conseillers municipaux qui se sont prononcés contre le projet du centre commercial à l'entrée de Doudeville pour les en remercier et pouvoir échanger.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Demande de subventions :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues des Associations Vie et Espoirs et Amis de Bourvil.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ces deux demandes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des noces de Diamants de Mr et Mme BOUTEILLER célébrées en mairie d'Amfreville les Champs le 25 septembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 00